AR Prefecture

016-211601836-20260428-28_2026-DE
Reçu le 30/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L 2121-17)
Présents : 11

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Monsieur Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 14 avril 2026.
Date de l'affichage en mairie : 14 avril 2026.

Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Joël BEAULIEU, Justine MARZACK, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Monsieur Alexis MICHALLEK

Délibération n° 28_2026 : affectation des résultats du compte financier unique (CFU) 2025

Annule et remplace la délibération n° 19_2026

Madame Valérie VILLELÉGIER, 1ère adjointe, élue en qualité de présidente de la séance (CGCT, art. L. 2121-14 al. 2), Monsieur le Maire et Monsieur l'Ancien Maire ayant quitté la séance (CGCT, art. 2121-14), propose au conseil d'affecter ainsi les résultats du CFU 2025 du budget de la commune :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats du CFU 2025 du budget de la commune :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI En 2025 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 D / R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-16 441,02 €		35 469,50 €	21 796,00 € / - €	-21 796,00 €	-2 767,52 €
FONCT	109 887,63 €		18 179,16 €			128 066,79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		128 066,79 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	REC SI	2 767,52 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	REC SF	125 299,27 €
Ligne 001= 19 028,48 € **DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif**		
Total affecté au c/ 1068 :		2 767,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		- €

Participants au vote : 9	Abstention : 0	Pour : 9	Contre : 0

La présidente de séance, Valérie VILLELÉGIER

